

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 1 octobre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Capanema, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## **Délibération n° 01-02 du 1 octobre 2020**

### **MARCHÉ D'ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE ».**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

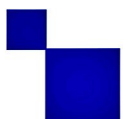
Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- AUTORISE en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché d'assurance « Flotte Automobile » d'une durée d'un an renouvelable trois fois, dont le montant global prévisionnel s'élève à 774 104 € TTC (soit 193 526 € TTC de prime annuelle) ;

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département le marché correspondant.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*